

INSTITUT  
FRANÇAIS

+



rennes  
VIVRE EN INTELLIGENCE

+

METROPOLE  
rennes  
vivre en intelligence

## PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS, LA VILLE DE RENNES ET RENNES MÉTROPOLE

### APPEL À PROJETS 2022

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 31 janvier 2022

Sélection des dossiers  
Mars 2022

Annnonce des résultats  
Fin mars-début avril

L'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont renouvelé une convention de partenariat pour la période 2021-2023, dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle rennaise à l'échelle internationale, ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ouvrent un appel à projets pour l'année 2022. L'organisation de cet appel à projet et son développement tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19, les projets soutenus devront être en mesure de présenter des garanties de faisabilité avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français en discussion avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

#### COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

- Prendre connaissance des orientations et critères de l'appel à projet expliqués ci-dessous et les prendre en compte dans l'élaboration de la candidature ;
- Prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s);
- Respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous dans la conception du projet, tant dans le narratif que dans le montage financier;

Informations indispensables à présenter dans votre candidature:

- . Présenter clairement le contenu du projet, ses moyens et sa faisabilité et les conditions de sa restitution sur le territoire de Rennes et/ou de Rennes Métropole.
- . Indiquer le calendrier prévisionnel de réalisation.
- . Énoncer les professionnels intervenant dans le projet.
- . Indiquer le montant des co-financements en France et à l'international.
- . Présenter les partenaires en France et à l'international notamment les lieux/structures d'accueil et préciser les contours de leur participation.
- . Exposer l'expérience du porteur de projet à l'international.

- Déposer la candidature avant le 31 janvier 2022 (délai de rigueur).

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projet est destiné aux acteurs culturels implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain disposant déjà d'un rayonnement national et/ou international confirmé par l'inscription dans des réseaux professionnels d'envergure et un soutien significatif des pouvoirs publics mais également aux artistes émergents.

## DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

**Arts visuels** (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; **cinéma et audiovisuel** ; **arts de la scène** (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; **cultures urbaines et street art** ; **numérique** (jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; **pluridisciplinaire** ; **débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction**, promotion de la **langue française et du plurilinguisme** (francophonie, langues de Bretagne), patrimoine dans le dialogue avec la création contemporaine (valorisation).

## PROJETS ELIGIBLES

• diffusion (tournées, expositions...)

> Les tournées doivent réunir au minimum trois dates, soit à l'échelle d'un pays, soit à l'échelle d'une région géographique : Asie, Océanie, Amérique du Nord, Amérique Latine, Europe, Afrique et Moyen-Orient.

• coopération

> Collaboration entre équipes artistiques ou structures rennaises/métropolitaines et internationales (résidence, production...), dans une perspective de transmission ou de création commune. Cette démarche doit s'inscrire dans un processus de structuration ou de consolidation à l'export des équipes artistiques rennaise et métropolitaines.

• temps forts à l'étranger

> Présence d'artistes rennais ou métropolitains dans les lieux et les rendez-vous majeurs et prescripteurs de la création contemporaine dans le monde.

Sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux équipes artistiques invitées et qui mobilisent de nombreux professionnels et programmeurs étrangers lors des journées d'ouverture et des rendez-vous organisés tout au long de la manifestation.

*La formation professionnelle, les missions de repérage, les seuls échanges de pratiques et les projets sans perspectives de collaboration sont exclus de l'appel à projet.*

Au regard de la situation sanitaire et économique internationale, l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole se laissent la possibilité de financer, dans le cadre du présent Appel à Projet, des projets de coopération innovants, réflexifs, développant de nouvelles formes culturelles et artistiques, en prise avec les bouleversements actuels, ou qui proposent des solutions adaptées aux contraintes actuelles de la mobilité.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

Les projets qui ne respecteraient pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous ne seront ni évalués ni présentés devant la commission de sélection.

- L'aide de l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet;
- Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateur.trice.s et des partenaires locaux (dans le ou les pays concerné.s). La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...);
- Les projets doivent être déposés au plus tard le 31.01.2022 (délai de rigueur)

## CRITÈRES DE SÉLECTION

La Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous :

- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le(s) opérateur(s) artistique(s) ou culturel(s) concernés du partenariat mis en place ;
- les projets construits avec l'entourage professionnel en France et avec les acteur.trice.s professionnel.le.s de la filière et/ou domaine concerné.e du territoire d'accueil (programmateur.trice.s, labels, distributeur.trice.s, éditeur.trice.s, plateformes, galeries, lieux culturels...);
- les projets se donnant les moyens d'une visibilité et d'une transmission à Rennes et/ou Rennes Métropole, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience partagé avec les habitant.e.s et/ou les professionnel.le.s de la filière concernée de Rennes et/ou de Rennes Métropole ;
- les projets qui garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur.trice) pour les artistes impliqué.e.s (à inscrire dans le budget prévisionnel);
- le niveau de repérage des travaux du.de la porteur.se de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du.de la porteur.se de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet a posteriori ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués;
- les projets qui associent une séquence d'une autre nature, pouvant impliquer une dimension de formation, transmission ou échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, rencontres avec le public local, rencontres de programmateur.rice.s et professionnel.le.s de la discipline/filière, collaborations artistiques), conférence, séminaire professionnel, intervention en milieu scolaire ou universitaire;

### **Par ailleurs, lors de l'étude des projets, l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole soutiendront en priorité :**

- les projets qui prennent en compte les enjeux de l'égalité femmes/hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire).
- les projets qui prennent en compte les enjeux d'impact environnemental et s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...)
- les projets ayant une portée régionale, à l'international et/ou en Bretagne, si la faisabilité en est assurée.

Une attention sera portée aux projets qui se donnent les moyens d'une visibilité et d'une transmission à Rennes ou dans sa métropole, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience.

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2022, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2019 et votre prévisionnel 2022 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

## COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentant.e.s de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole et de l'Institut français est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des technicien.ne.s ou expert.e.s dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, **leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole se sont données** et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteur.se.s de projet seront **notifié.e.s par e-mail** des résultats pour les candidat.e.s dont les dossiers auront été retenus uniquement. Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme sous le statut « Non retenu ».

L'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des **garanties de faisabilité** avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

## CONTACTS

INSTITUT FRANÇAIS  
Anne-Laure Rouxel  
Pôle Collectivités Territoriales

annelaure.rouxel@institutfrancais.com

VILLE DE RENNES ET RENNES MÉTROPOLE  
Delphine Galloy  
Directrice du Patrimoine

d.galloy@institutfrancais.com

Date limite de dépôt des dossiers : **le 31 janvier 2022**